

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

---

# Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE  
DU

**06 - 04 - 2000**  
**après-midi**

|              |   |                                                                                                      |
|--------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AGALEV-ECOLO | : | Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales                  |
| CVP          | : | Christelijke Volkspartij                                                                             |
| FN           | : | Front National                                                                                       |
| PRL FDF MCC  | : | Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement |
| PS           | : | Parti socialiste                                                                                     |
| PSC          | : | Parti social-chrétien                                                                                |
| SP           | : | Socialistische Partij                                                                                |
| VLAAMS BLOK  | : | Vlaams Blok                                                                                          |
| VLD          | : | Vlaamse Liberalen en Democraten                                                                      |
| VU&ID        | : | Volksunie&ID21                                                                                       |

  

|                                                 |                                                                                   |                                                      |                                                                                 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Afkorting bij de nummering van de publicaties : |                                                                                   | Abréviations dans la numérotation des publications : |                                                                                 |
| DOC 50 0000/000                                 | : Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer | DOC 50 0000/000                                      | : Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif |
| QRVA                                            | : Schriftelijke Vragen en Antwoorden                                              | QRVA                                                 | : Questions et Réponses écrites                                                 |
| HA                                              | : Handelingen (Integraal Verslag)                                                 | HA                                                   | : Annales (Compte Rendu Intégral)                                               |
| BV                                              | : Beknopt Verslag                                                                 | CRA                                                  | : Compte Rendu Analytique                                                       |
| PLEN                                            | : Plenum                                                                          | PLEN                                                 | : Séance plénière                                                               |
| COM                                             | : Commissievergadering                                                            | COM                                                  | : Réunion de commission                                                         |

  

|                                                                             |                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers | Publications officielles éditées par la Chambre des représentants |
| Bestellingen :                                                              | Commandes :                                                       |
| Tel. : 02/549 81 60                                                         | Tél. : 02/549 81 60                                               |
| Fax : 02/549 82 74                                                          | Fax : 02/549 82 74                                                |
| www.deKamer.be                                                              | www.laChambre.be                                                  |
| e-mail : alg.zaken@deKamer.be                                               | e-mail : aff.generales@laChambre.be                               |

## SOMMAIRE

### COMMUNICATIONS

### QUESTIONS ORALES

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| – de <b>Frieda Brepoels</b> sur le remaniement ministériel, et réponse de <b>Johan Vande Lanotte</b> , vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale                                                                                                                    | 7  |
| – de <b>Francis Van den Eynde</b> et <b>Richard Fournaux</b> sur la régionalisation de l'agriculture et du commerce extérieur, et réponse de <b>Johan Vande Lanotte</b> , vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale                                                 | 7  |
| – d' <b>Olivier Chastel</b> sur la promotion du transport ferroviaire pour l'Euro 2000, et réponse d' <b>Isabelle Durant</b> , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports                                                                                                                       | 8  |
| – de <b>Daan Schalck</b> sur les mesures tarifaires à la SNCB, et réponse d' <b>Isabelle Durant</b> , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports                                                                                                                                                | 9  |
| – d' <b>Alexandra Colen</b> sur le remboursement de l'avortement par l'Inami, et réponse de <b>Magda Aelvoet</b> , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement                                                                                                              | 9  |
| – de <b>Daniel Féret</b> sur la tuberculose, et réponse de <b>Magda Aelvoet</b> , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement                                                                                                                                               | 10 |
| – de <b>Peter Vanhoutte</b> sur le plan d'achats militaires, et réponse de <b>Magda Aelvoet</b> , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement                                                                                                                               | 10 |
| – de <b>Jean-Jacques Viseur</b> sur la non-nomination du bourgmestre de Ganshoren, et réponse d' <b>Antoine Duquesne</b> , ministre de l'Intérieur                                                                                                                                                                       | 10 |
| – de <b>Marie-Thérèse Coenen</b> sur le sort des auteurs de demandes de régularisation, et réponse d' <b>Antoine Duquesne</b> , ministre de l'Intérieur                                                                                                                                                                  | 11 |
| – de <b>Ludwig Vandenhove</b> sur l'index de police, et réponse de <b>Marc Verwilghen</b> , ministre de la Justice                                                                                                                                                                                                       | 12 |
| – de <b>Geert Bourgeois</b> sur l'accès à la magistrature, et réponse de <b>Marc Verwilghen</b> , ministre de la Justice                                                                                                                                                                                                 | 12 |
| – de <b>Claude Eerdekens</b> sur les arrêtés d'exécution de la loi sur les jeux de hasard, et réponse de <b>Marc Verwilghen</b> , ministre de la Justice                                                                                                                                                                 | 13 |
| – de <b>Servais Verherstraeten</b> sur la régionalisation du commerce extérieur, et réponse de <b>Pierre Chevalier</b> , secrétaire d'État au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères                                                                                                            | 13 |
| <b>DÉBAT D'ACTUALITÉ</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |    |
| – Réforme de la police                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |    |
| <i>Orateurs :</i> <b>Jean-Pol Poncelet</b> , <b>Karel Van Hoorebeke</b> , <b>Guido Tastenhoye</b> , <b>Daniël Vanpoucke</b> , <b>Ludwig Vandenhove</b> , <b>Hugo Coveliers</b> , <b>Denis D'hondt</b> , <b>Charles Janssens</b> , <b>Antoine Duquesne</b> , ministre de l'Intérieur, et <b>Géraldine Pelzer-Salandra</b> | 13 |

## RÉPONSES À DES QUESTIONS ÉCRITES

– État de la question 16

DÉMISSION DE DÉPUTÉS – SUPPLÉANTS 17

PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS 17

ORDRE DU JOUR 17

## PROJETS DE LOI

– Accord d'investissements entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Slovénie (n° 470) 17

Discussion des articles 18

– Accord d'investissements entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les Philippines (n° 471) 18

Discussion des articles 18

– Accord d'investissements entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Maroc (n° 472) 18

Discussion des articles 18

– Protocole sur la lutte contre les émissions de composés organiques (n° 473) 18

Discussion des articles 18

– Convention concernant l'assistance administrative mutuelle (n° 474) 18

Discussion des articles 18

– Protocole sur la réduction des émissions de soufre (n° 475) 18

Discussion des articles 19

– Accord de sécurité de l'UEO (n° 476) 19

Discussion des articles 19

– Charte européenne de l'autonomie locale (n° 517) 19

Discussion des articles 19

– Convention fiscale entre la Belgique et la Russie (n° 518) 19

Discussion des articles 19

## PROPOSITION DE RÉOLUTION

– Politique de la Belgique à l'égard de l'Irak 19

Discussion générale

*Orateur* : **Ferdy Willems**, rapporteur 19

Discussion des considérants et des recommandations 20

## PROPOSITION DE LOI

|                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------|----|
| – Code des impôts sur les revenus – complément              | 20 |
| Discussion générale                                         |    |
| <i>Orateurs</i> : <b>Alfons Borginon, Jan Peeters</b>       | 20 |
| Discussion des articles                                     | 20 |
| PRÉSENTATION DE CANDIDATS-ASSEESSEURS AU CONSEIL D'ÉTAT     | 20 |
| VOTES NOMINATIFS                                            |    |
| – sur les motions déposées à la suite d'interpellations     | 21 |
| – sur les projets de loi terminés                           | 23 |
| – sur la proposition de résolution terminée                 | 23 |
| – sur la proposition de loi terminée                        | 24 |
| PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU 27 AVRIL | 24 |
| VOEUX DE VACANCES                                           | 24 |

**ANNEXE****CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS**

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| Propositions – Autorisation d'impression | 25 |
| Propositions – Prise en considération    | 26 |
| Demandes d'interpellation                | 27 |

**SÉNAT**

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| Projets de loi transmis en vue de la sanction royale | 27 |
| Projet de texte transmis                             | 28 |

**GOUVERNEMENT**

|                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------|----|
| Projet de loi – Dépôt                                                | 28 |
| Budget général des dépenses – Redistribution des allocations de base | 28 |
| Traités internationaux à approuver                                   | 28 |
| Note de politique coopération au développement                       | 28 |
| Rapport annuel du commissaire général aux réfugiés et aux apatrides  | 28 |

**COUR D'ARBITRAGE**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Arrêts                | 28 |
| Décisions de renvoi   | 29 |
| Recours en annulation | 30 |

**COUR DES COMPTES**

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| Fascicule IIA du 150ème cahier d'observations | 30 |
| Imputations budgétaires                       | 30 |

**PARLEMENT EUROPÉEN**

|                     |    |
|---------------------|----|
| Mandat – Validation | 30 |
| Résolutions         | 30 |

**CONSEIL FÉDÉRAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

|         |    |
|---------|----|
| Rapport | 31 |
|---------|----|

**COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS**

|                     |    |
|---------------------|----|
| Rapport d'activités | 31 |
|---------------------|----|

**OFFICE DE CONTROLE DES ASSURANCES**

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| Observations concernant une proposition de loi | 31 |
|------------------------------------------------|----|

## SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 6 AVRIL 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

**M. Herman DE CROO***La séance est ouverte à 14 h 16.***COMMUNICATIONS**

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

**QUESTIONS ORALES**

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

## REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Mme **Frieda Brepoels** (VU-ID) : Un certain nombre de remaniements ministériels se préparent. Ce jeu de chaises musicales constitue, une fois de plus, une belle illustration de la nouvelle culture politique annoncée. M. Di Rupo a souhaité mettre un terme au cumul de ses mandats en renonçant à sa fonction de ministre-président. Cette décision a induit des changements au sein du gouvernement wallon, mais aussi au sein du gouvernement fédéral puisque M. Charles Picqué devrait succéder à M. Rudy Demotte. M. Ylief remplace M. Picqué en qualité de commissaire du gouvernement. M. Ylief cumulerait donc les fonctions de député, de commissaire du gouvernement et de bourgmestre. C'est un parfait exemple de la nouvelle culture politique. Le ministre pourrait-il préciser la situation ?

M. **Johan Vande Lanotte**, ministre (*en néerlandais*) : Je réponds au nom du premier ministre, M. Guy Verhofstadt.

À l'heure actuelle, la seule certitude est que M. Demotte, ministre fédéral, a présenté sa démission. Le premier ministre devrait prochainement présenter la candidature de son successeur au Chef de l'Etat. Comme tous deux sont en voyage à l'étranger, une décision interviendra peut-être à la fin de cette semaine.

Dès que le nom du successeur de M. Rudy Demotte sera connu et que le remaniement sera achevé, les questions de Mme Brepoels trouveront une réponse concrète.

Mme **Frieda Brepoels** (VU-ID) : Si je comprends bien la situation, la composition du gouvernement actuellement n'est pas constitutionnelle.

Si M. Ylief est nommé dans la fonction de commissaire du gouvernement, il doit être investi de compétences. Pourra-t-il encore cumuler cette fonction avec celle de bourgmestre ? Pourquoi le gouvernement n'adopte-t-il pas une attitude plus claire dans ce dossier ?

Le **président** : L'incident est clos.

## RÉGIONALISATION DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : Lors de la formation du gouvernement, la régionalisation avait été mise au frigo. Des résultats en matière de réforme de l'État avaient néanmoins été annoncés avant Pâques.

Dès lors, une série de mesures ont été annoncées précipitamment à la COREE. Il s'agit de projets vides de toute substance. On annonce ainsi la régionalisation de l'Agriculture, mais il subsistera une agence chargée des mêmes missions que le ministère actuel. Le même système sera appliqué au Commerce extérieur. La VU a manqué son accord sur ces propositions mais il est vrai que ce parti se contente de peu. Les différents partis du gouvernement ont-ils conclu des accords secrets pour refinancer la Communauté française, comme ce fut le cas dans le dossier de l'enseignement ?

**M. Richard Fournaux (PSC) :** Des parlementaires, tant de la majorité que de l'opposition, sont très surpris par cet accord.

À quoi sert encore la Corée, ou la Costa, peu importe.

Y a-t-il encore un Front des francophones dans ce pays ?

Penchez-vous davantage en faveur d'une solution de confédéralisme, au lieu du fédéralisme d'union, qui était si cher à de nombreux parlementaires ? On a plutôt l'impression qu'à chaque descente d'avion, vous détricotez un peu plus le modèle institutionnel de ce pays.

Au-delà de ces enjeux majeurs, de l'avenir des Belges et du Parlement, êtes-vous persuadés que le "bidule" que vous venez de mettre en place va fonctionner ?

Un ministre ou un secrétaire d'État à l'Agriculture pourrait-il travailler avec des agents régionaux ?

L'image de marque de notre pays sera-t-elle encore garantie à l'extérieur ?

Enfin, j'insiste sur le manque cruel de concertation avec les milieux économiques et agricoles.

Cela tranche assez bien avec les discours sur la nouvelle culture politique dont vous vous êtes faits les champions, le premier ministre et vous, au cours de la campagne électorale.

**M. Johan Vande Lanotte, ministre (en français) :** Ce que nous avons fait par le passé, ce n'est pas une politique nouvelle, mais une politique honnête.

Le texte sur base duquel on a travaillé au sein de la Costa était une proposition déposée il y a quelques semaines par MM. Moureaux et Van Krunckelsven. Il n'y a avait aucune volonté de discuter au sein de la Costa. C'est pourquoi le gouvernement a repris le dossier pour faire une proposition au sein de la Costa. *(Poursuivant en néerlandais)*

On n'a pas souhaité discuter au sein de la COREE d'une bonne proposition des deux présidents, MM. Moureaux et Vankrunkelsven. Le gouvernement a repris la proposition à son compte et a l'intention de réamorcer le dialogue au sein de la COREE. Le gouvernement garde une totale confiance dans la COREE.

Il n'est pas question d'accords secrets au sein du gouvernement. Nous abordons tous les thèmes dans un large esprit d'ouverture et sans vouloir lier les différents dossiers. Les deux communautés linguistiques collaborent d'excellente façon au sein de cette majorité. *(Poursuivant en français)*

Il ne faut pas exagérer ; c'est la quatrième fois que je participe à de telles négociations et, jusqu'à présent, il y a une volonté de collaborer et tout se passe convenablement.

**M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) :** Le ministre a toujours foi dans la COREE car il est un partisan de la mise au frigo. Il prétend qu'il n'existe aucun accord secret. Un tel accord existait à l'époque de la formation du gouvernement. Pourquoi n'y en aurait-il plus maintenant ? La COREE est un leurre et la facture en sera présentée ultérieurement.

**M. Richard Fournaux (PSC) :** Vous avez dit qu'il faut faire la différence entre ce que l'on dit avant et après les élections. Votre honnêteté vous honore, mais il faut bien constater que le Front des francophones de M. Louis Michel n'existe plus.

Le confédéralisme est manifestement votre option. La manière dont vous allez gérer l'agriculture en est la preuve.

Par ailleurs, vous ne donnez aucune indication sur la manière dont vous comptez faire fonctionner les départements de l'Agriculture et du Commerce extérieur.

**Le président :** L'incident est clos.

#### PROMOTION DU TRANSPORT FERROVIAIRE POUR L'EURO 2000

**M. Olivier Chastel (PRL FDF MCC) :** J'ai retrouvé un document issu des annexes du budget général des dépenses quant aux mesures relatives à la promotion des transports publics et du rail.

Ces mesures, pour lesquelles il est prévu 370 millions, concernent les plus jeunes, les plus âgés et les fonctionnaires. Quel est le coût réel des dernières décisions prises par le conseil des ministres ?



Les 370 millions devaient servir à promouvoir des transports publics, notamment dans le cadre de l'Euro 2000. Quelle enveloppe est-elle réservée à cette action et quelles mesures spécifiques ont-elles été demandées à la SNCB ?

Mme **Isabelle Durant**, ministre (*en français*) : Effectivement, 370 millions devaient être, en partie, réservés à l'Euro 2000.

Il ne sera pas question de gratuité complète, mais d'adaptation de certaines mesures : arrêts et trains supplémentaires, avantages tarifaires, etc.

Comme il n'y a pas de gratuité, le budget a été utilisé intégralement pour les facilités tarifaires accordées aux jeunes, aux plus âgés et aux fonctionnaires.

L'organisation avançant, on s'est alors orienté vers une politique de tickets préférentiels qui seront promotionnés en vue de plus de facilité et de fluidité dans les transports en commun.

M. **Olivier Chastel** (PRL FDF MCC) : Quel sera le coût des mesures visées ? Les 370 millions seront-ils suffisants ?

Mme **Isabelle Durant**, ministre (*en français*) : L'enveloppe est de 441 millions, suite à l'ajustement budgétaire. On évaluera par la suite si les mesures projetées ont porté leurs fruits.

Le **président** : L'incident est clos.

#### MESURES TARIFAIRES À LA SNCB

M. **Daan Schalck** (SP) : Le gouvernement a réservé 370 millions pour promouvoir le trafic ferroviaire. Entre-temps, une série de mesures ont déjà été annoncées, notamment des avantages tarifaires en faveur du troisième âge.

S'agit-il de décisions effectives ou ces mesures doivent-elles encore être négociées avec la SNCB ? Dans l'affirmative, quand cette négociation aura-t-elle lieu ?

Mme **Isabelle Durant**, ministre (*en néerlandais*) : Les principes de base de ces mesures ont été définis au conseil des ministres d'hier. Leurs modalités doivent encore être négociées avec la SNCB. Je souhaiterais disposer d'accords précis avant Pâques afin de pouvoir porter ces mesures à la connaissance des usagers. Il sera procédé à une évaluation quelques mois après la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

M. **Daan Schalck** (SP) : J'espère que les négociations seront fructueuses, que les mesures prises pourront effectivement entrer en vigueur le 1er juillet et que ces éléments pourront être intégrés dans le nouveau contrat de gestion après une évaluation.

Le **président** : L'incident est clos.

#### REMBOURSEMENT DE L'AVORTEMENT PAR L'INAMI

Mme **Alexandra Colen** (VI. Blok) : A l'occasion du dixième anniversaire de la loi régissant l'interruption volontaire de grossesse en Belgique, la ministre Aelvoet a annoncé que le montant du remboursement de l'avortement serait augmenté. Cette annonce m'étonne. Ces dernières années, j'ai souvent interrogé les gouvernements précédents concernant cette matière. Il y a quelques années, le ministre Colla m'avait répondu qu'il n'existait pas de liste officielle des centres IVG agréés. Il n'existerait pas non plus de critères d'agrément dignes de ce nom. J'ai la conviction intime que le fonctionnement des centres IVG échappe au gouvernement actuel comme il échappait aux gouvernements précédents.

Comment va-t-on augmenter le montant du remboursement de l'avortement s'il n'existe pas de centres agréés officiellement ? Comment l'avortement est-il réglé dans le cadre de la sécurité sociale, dans ces conditions ?

Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en néerlandais*) : Le fonctionnement du système belge de remboursement de l'avortement est une des raisons pour lesquelles nous sommes dans le peloton de tête des pays où l'on avorte le moins. L'avortement proprement dit est réglementé sur la base de la nomenclature du curetage. Ce sont les centres IVG qui accueillent le mieux les femmes désireuses d'avorter. Toutefois, dans ces centres d'accueil, une partie des coûts de l'accueil et du curetage n'est pas remboursée. Les avortements pratiqués dans les centres d'accueil et le traitement des patientes doivent répondre aux mêmes conditions que celles en vigueur dans les hôpitaux. Il ne peut y avoir de discrimination sur le plan du remboursement des coûts.

Mme **Alexandra Colen** (VI. Blok) : Je continue de m'étonner. On ignore le nombre exact des avortements qui sont réalisés sous la dénomination de curetage. Je constate que notre système de sécurité sociale implique que chacun est contraint de contribuer au financement des avortements. Or, l'avortement est un choix personnel, non un traitement thérapeutique. Tout ce que je peux dire, c'est que la décision de la ministre porte sérieusement atteinte à la légitimité du système de sécurité sociale.

Le **président** : L'incident est clos.

#### TUBERCULOSE

M. **Daniel Féret** (FN) : Quelles mesures comptez-vous prendre face à la recrudescence de la tuberculose dans notre pays et notamment face à l'émergence de nombreux cas de multirésistance, difficiles et coûteux à traiter ? Les médecins de l'Oeuvre belge contre la tuberculose mettent cette épidémie en parallèle avec l'invasion de réfugiés politiques.

En cas de multirésistance, le seul moyen d'action est l'isolement. Or, nos sanatoriums sont fermés depuis longtemps. Par ailleurs, dans ce cas, le traitement est cent fois plus coûteux. Or, votre volonté est de faire de la médecine pas chère. Qu'en est-il ?

Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*) : Il est indéniable que, dans le monde entier, la tuberculose gagne du terrain. La seule réponse adéquate est de faire des efforts ensemble. En ce qui concerne la présence de TBC auprès de réfugiés, un programme de *screening* existe, par lequel passent les candidats réfugiés.

Pour 1999, sur environ 10.000 candidats réfugiés, 22 cas ont été détectés.

Lorsqu'on détecte un cas de TBC, on analyse le patient pour préciser s'il y a multirésistance et nécessité de l'isoler, le cas échéant.

Nous atteignons actuellement une couverture de 30%. Un groupe de travail a été mis sur pied pour parvenir à un règlement complet du problème.

M. **Daniel Féret** (FN) : Vous avouez donc votre relative impuissance face à ce problème gravissime, d'une ampleur exceptionnelle.

S'il y a des isolements des réfugiés politiques, on constate cependant une augmentation du nombre de cas de tuberculose parmi les autochtones. Moi, je ne me soucie pas que des réfugiés politiques, mais aussi des autochtones, et notamment de mes deux petits-enfants, qui sont encore à l'école primaire.

Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*) : Il est tout à fait faux de parler d'une ampleur catastrophique. Ce n'est pas le cas.

Le **président** : L'incident est clos.

#### PLAN D'ACHAT MILITAIRE

M. **Peter Vanhoutte** (Agalev-Écolo) : L'armée a rédigé une longue liste en vue de l'achat de nouveau matériel. Pour pouvoir réaliser ces desiderata, il faut un plan d'achat en bonne et due forme.

Existe-t-il actuellement un tel plan ? Dans l'affirmative, s'agit-il d'une version provisoire ou des décisions définitives ont-elles déjà été prises ?

Mme **Magda Aelvoet**, ministre, au nom de M. **André Flahaut**, ministre (*en néerlandais*) : Le plan pour la période 2000-2005 n'a pas encore été présenté au conseil des ministres, même pas dans sa phase conceptuelle. Il a dès lors été décidé d'arrêter un programme de rattrapage minimum. Chaque dossier sera traité séparément et soumis à l'approbation du conseil des ministres. Le conseil des ministres a examiné le dossier de rationalisation et de limitation de l'utilisation d'appareils militaires pour assurer des vols civils.

M. **Peter Vanhoutte** (Agalev-Écolo) : Nous demanderons instamment au ministre de faire en sorte que l'ensemble du plan soit mis au point dans les meilleurs délais.

Le **président** : L'incident est clos.

#### NON-NOMINATION DU BOURGMESTRE DE GANSHOREN

M. **Jean-Jacques Viseur** (PSC) : Je sais que l'arithmétique moderne est peu compatible avec la politique politicienne, mais elle garde tout de même ses droits.

Un conseiller communal a démissionné sans être remplacé, faute de suppléants, un autre a déménagé hors de la commune où il avait été élu. Le conseil communal a décidé de ne pas procéder à de nouvelles élections.

Il y a donc 25 conseillers qui siègent au conseil communal.

Il y a eu présentation, signée par une majorité de conseillers, de la liste sur laquelle figure le candidat bourgmestre, conformément à l'article 13 de la loi communale. Une autre présentation a recueilli 11 signatures. Un arrêté royal est intervenu, lequel, constatant qu'il n'y a eu que 13 signatures, considère qu'il n'a pas été procédé à une nomination.

Cette situation n'est pas compatible avec la loi communale, puisqu'elle crée une situation où une commune n'a pas de bourgmestre.

La motivation de l'arrêté tient au fait que la présentation du candidat ayant obtenu 13 signatures sur 27 et l'autre

11 signatures, aucune des deux listes n'a obtenu la majorité. Et pour cause, puisqu'on ne pourra jamais réunir les 27 conseillers !

La loi est claire, la présentation n'est pas déterminante.

Les deux membres fantômes ne reviendront plus jamais !

Pourquoi privez-vous une commune de son bourgmestre ?

Votre arrêté est une non-décision.

Vous n'avez pas à prendre une décision partisane, mais à apprécier les qualités de la personne présentée.

**M. Antoine Duquesne**, ministre (*en français*) : La loi communale est certes complexe, mais pas autant que l'intervention de M. Viseur tendrait à le faire croire. Je vais donc essayer de vous donner une réponse plus claire que la question.

Je n'ai voulu prendre aucune attitude de caractère politique à quelques mois des élections communales.

Le droit étant souvent sujet à interprétation, j'ai demandé une analyse à mon administration, sur base notamment de la jurisprudence que j'ai suivie, sans aucun préjugé.

Le quorum de présence n'est pas modifié par le fait que deux élus ne siègent plus au conseil.

La situation est la suivante. Un conseiller a démissionné. Aux termes de la nouvelle loi communale, il ne peut être remplacé que par la désignation de son suppléant. Il reste donc en fonction jusqu'à l'installation de son suppléant.

L'autre ne correspond plus aux conditions d'éligibilité, mais cette déchéance ne devient opposable aux tiers qu'après qu'elle ait été prononcée de façon définitive par le collège juridictionnel.

Donc, mon administration considère qu'il faut une majorité au sein du conseil telle que je viens de l'établir.

Sur base des présentations, je constate qu'un conseiller n'a pas participé au scrutin. Il suffirait qu'il le fasse pour que le quorum soit atteint.

J'ai demandé au conseil communal de faire une nouvelle présentation.

**M. Jean-Jacques Viseur** (PSC) : Chaque administration développe sa propre interprétation, mais c'est le législateur qui fait la loi.

L'existence d'un quorum total représente un élément déterminant.

Je pense que vous devez réinterroger votre administration pour que cette commune ait un bourgmestre.

Le **président** : L'incident est clos.

#### CONSÉQUENCES DE LA PROCÉDURE DE RÉGULARISATION

Mme **Marie-Thérèse Coenen** (Écolo-Agalev) : Certaines des personnes qui ont introduit une demande de régularisation ont vu leur situation se dégrader rapidement.

Ainsi, une personne a dû quitter précipitamment son logis du fait que son propriétaire a pris peur. Elle se trouve actuellement à la rue. Une autre personne, qui est handicapée, a perdu son droit à l'aide sociale et, n'ayant plus de garant, a dû rendre ses béquilles. C'est à quatre pattes qu'elle vient se présenter pour demander de l'aide médicale. Une autre dame vient d'être mise à la porte par son patron et craint de se retrouver à la rue.

Voici quelques exemples de ce qui se passe à Bruxelles en mars 2000. Toutes ces personnes ont perdu toute possibilité d'accueil. Les associations ne peuvent plus les soutenir. L'État doit prendre en charge ces personnes.

L'aide sociale, et donc l'aide médicale urgente, est refusée à ceux qui ont demandé la régularisation, vous l'avez répété plusieurs fois. Si les CPAS les aidaient, ce serait sur leurs propres deniers.

Sans aide médicale urgente, des problèmes se posent au niveau du droit du travail.

On connaît aujourd'hui le nombre de dossiers introduits. Il n'est pas incommensurable. Ne peut-on accorder une aide sociale et médicale aux demandeurs ?

**M. Antoine Duquesne**, ministre (*en français*) : Les exemples cités concernent davantage un autre ministre, celui de l'Intérieur.

Toutefois, je suis responsable de l'élaboration et du vote de la loi sur la régularisation que vous avez d'ailleurs également votée. Le vote de cette loi ne modifie en rien la situation juridique des demandeurs de régularisation.

Ils obtiendront l'aide sociale dès qu'il seront régularisés. En attendant, ils bénéficieront de l'aide médicale urgente.

Ce qu'il faut éviter, c'est l'afflux de clandestins sur notre territoire, avec toutes les conséquences que cela comporte pour l'ordre public en raison de la multiplication

d'actes de petite délinquance. Nous devons adopter une attitude claire à l'égard de l'étranger.

L'État de droit sera respecté. Les décisions seront prises et les ordres de quitter le territoire seront exécutés rapidement. On ne peut s'accommoder de la clandestinité et la loi doit être respectée. Seule une politique équilibrée mettra fin à cette précarité.

Mme **Marie-Thérèse Coenen** (Écolo-Agalev) : C'est nous qui faisons les lois !

Il existe des projets de loi en vue d'octroyer l'aide sociale aux personnes qui ont demandé la régularisation. Pour-quoi est-ce à la charité privée d'agir ? L'État fédéral a-t-il une banque alimentaire pour gérer la distribution des colis et pour aider les associations privées ?

Un hôpital, l'hôpital militaire par exemple, est-il prêt à prodiguer quotidiennement et gratuitement des soins à ces personnes ?

Le **président** : L'incident est clos.

#### INDEX DE POLICE

M. **Ludwig Vandenhove** (SP) : Dans un index de police, chaque procès-verbal porte un numéro unique. Lorsque différents corps de police interviennent dans la même affaire, plusieurs procès-verbaux avec leur propre numéro sont établis.

S'est-on penché sur des questions techniques telles que celle-ci dans le cadre de la réforme de la police ?

Dans la pratique, les corps utilisent déjà parfois le même numéro. Qu'en est-il dans ce cas sur le plan juridique ?

M. **Marc Verwilghen**, ministre (*en néerlandais*) : Jusqu'à présent, le Collège des procureurs généraux a toujours rejeté l'idée d'un index unique. La collaboration est encore trop limitée à l'heure actuelle. Il faudra attendre la fin de la période transitoire avant de pouvoir envisager l'introduction d'un index commun.

M. **Ludwig Vandenhove** (SP) : Si un tel index est déjà utilisé dès à présent, quelles en sont les conséquences sur le plan juridique ?

M. **Marc Verwilghen**, ministre (*en néerlandais*) : Il n'y a aucun problème. L'index ne sert qu'à savoir qui a rédigé le procès-verbal et s'il est compétent.

Le **président** : L'incident est clos.

#### L'ACCÈS À LA MAGISTRATURE

M. **Geert Bourgeois** (VU-ID) : Le ministre envisage d'assouplir l'accès à la magistrature. Nous devons veiller à ce que les concours du Conseil Supérieur ne soient pas trop difficiles, afin de ne pas empêcher des contractuels d'accéder à la fonction de magistrat du parquet. Les actuels juristes du parquet ont été engagés après avoir passé un examen oral, mais pas sur examen écrit.

Le ministre envisagerait de mettre un terme à ce qu'il qualifie de discrimination envers les juges suppléants. À mon estime, les lauréats de l'examen de compétence doivent avoir la priorité sur les autres.

J'ai le sentiment que le ministre souhaite lever deux obstacles, ce qui ouvre la porte à un phénomène accru de politisation.

M. **Marc Verwilghen**, ministre (*en néerlandais*) : Nous pourrions examiner le projet de loi en commission lorsque le Conseil d'Etat aura rendu son avis. Pour les magistrats de parquet, l'accès au ministère public sera assoupli, en ce sens que les candidats devront satisfaire à trois conditions : présenter une ancienneté de service de dix-huit mois au moins, avoir fait l'objet d'un avis favorable et avoir réussi l'examen.

Les juges suppléants nommés avant le 1er octobre 1993, qui ont exercé la fonction de juge suppléant pendant cinq ans et ont fait l'objet d'un avis favorable du Conseil supérieur de la justice, pourront également accéder plus facilement aux fonctions auxquelles il doit être pourvu.

M. **Geert Bourgeois** (VU-ID) : Votre réponse ne me satisfait pas. Il est évident que nous devons attendre l'avis du Conseil d'Etat à propos de la loi qui a déjà passé le cap de la Cour d'arbitrage.

Qu'il n'entre pas dans vos intentions d'organiser un nouvel examen pour les autres magistrats de parquet me rassure.

Je crains cependant qu'en ce qui concerne les juges suppléants, l'on instaure précisément une discrimination. Ceci constitue un camouflet pour tous ceux qui ont présenté l'examen d'aptitude professionnelle.

M. **Marc Verwilghen**, ministre (*en néerlandais*) : En l'espèce, il s'agit uniquement des magistrats suppléants qui ont siégé effectivement pendant cinq ans à la satisfaction générale. La compétence de personnes qui ont déployé une telle activité ne peut guère être mise en doute.

**M. Geert Bourgeois** (VU-Id) : Le ministre, le SP et Agalev étaient favorables à la loi. Je ne comprends pas qu'ils puissent changer si rapidement d'avis.

Le **président** : L'incident est clos.

#### LOI SUR LES JEUX

**M. Claude Eerdekens** (PS) : Le Moniteur du 30 décembre 1999 a publié cette loi votée sous la précédente législature.

Le vote de cette loi a suscité de nombreux remous politico-judiciaires.

Un dossier est à l'instruction, un fonctionnaire du ministre des Finances ayant été emprisonné suite à la découverte de 500.000 francs chez lui.

La loi sur les jeux a aussi pour objet de protéger les joueurs et les citoyens. Or, l'article 34 de cette loi permet l'existence de 180 établissements de jeux de hasard de classe 2.

Actuellement, la loi communale ne permet pas aux conseils communaux de prendre des arrêtés interdisant ce type d'établissement sur leur territoire.

Quand les communes auront-elles la possibilité de refuser un luna park sur leur territoire ?

**M. Marc Verwilghen**, ministre (*en français*) : Une commission doit être mise en place. Quatre des onze membres ont démissionné et doivent être remplacés. Il faut que cette commission dispose de vingt et un fonctionnaires pour pouvoir travailler.

Malheureusement, les nominations ne sont pas encore intervenues.

J'ai insisté ce 4 avril pour que le nécessaire soit fait le plus rapidement possible.

**M. Claude Eerdekens** (PS) : Il est logique que les quelque 600 communes puissent décider démocratiquement si elles veulent ou non sur leur territoire l'un des 180 établissements prévus par la loi.

Le **président** : L'incident est clos.

#### RÉGIONALISATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

**M. Servais Verherstraeten** (CVP) : Au cours d'une réunion nocturne, le conseil des ministres a décidé de procéder à la régionalisation du commerce extérieur. Les

trois paragraphes que comporte l'accord sont toutefois assez hermétiques. Hormis le nom de l'OBCE, qu'est-ce qui a changé ? Qui aura le droit d'initiative ? Qu'en est-il du financement ? Quel rôle est dévolu au secteur privé ?

**M. Pierre Chevalier**, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : Nous avons créé un nouveau cadre pour faire face à une situation complètement bloquée. En effet, M. Van den Brande avait refusé l'occupation des sièges flamands de l'OBCE, ce qui bloquait le fonctionnement de cette institution.

La promotion des exportations est une compétence exclusive des Communautés. Les imprécisions qui subsisteraient dans la loi spéciale seront éliminées.

Il fallait en outre tenir compte du souhait unanime en faveur d'une coordination fédérale qui permettra de coopérer là où cela s'impose. Cette coordination sera assurée par l'Agence.

Les aspects financiers conserveront leur caractère fédéral. Nous devons voir comment associer plus étroitement les Communautés au processus.

Un accord de coopération sera conclu. Des négociations doivent par ailleurs encore être menées à cet égard. Les Régions seront pleinement compétentes et coopéreront à la mise au point de l'accord. Personnellement, je me suis toujours concerté avec les ministres régionaux compétents. Nous avons abouti à des initiatives communes, ce qui n'aurait pas été possible sous le gouvernement précédent.

**M. Servais Verherstraeten** (CVP) : Vous n'avez pas répondu à mes questions concernant les conséquences de cette décision nocturne. Le secrétaire d'État a simplement esquissé un cadre, mais le fond, le contenu de l'accord restent obscurs. Comme il l'avait annoncé, M. De Batselier devra par conséquent quitter la COREE.

Le **président** : L'incident est clos.

## DÉBAT D'ACTUALITÉ

#### RÉFORME DES POLICES

**M. Jean-Pol Poncelet** (PSC) : La presse vient de nous apprendre qu'un accord est intervenu entre le ministre et les forces de police.

L'accord a-t-il été confirmé par le gouvernement, y compris en ce qui concerne ses aspects budgétaires ?

A-t-on prévu des augmentations barémiques ou des indemnités ?

Quel accord est-il intervenu au sein de la direction judiciaire pour le statut des BSR et des PJ ?

Le problème des responsabilités de chef de corps, celles-ci devant être exercées par des policiers communaux, a-t-il été rencontré ?

Y a-t-il des quotas de répartition entre les différentes polices ?

Le nombre de zones interpolice (ZIP) a diminué ; donc, leur taille a augmenté. Quand vous étiez dans l'opposition, vous considériez déjà les ZIP comme des mastodontes éloignés des réalités du terrain et opérant sur des territoires trop étendus.

Je ne doute pas que vous confirmerez ces propos et souhaiterais, dès lors, savoir sur quels critères vous êtes basé pour définir ces nouvelles ZIP ?

Pour ce qui concerne la zone interpolice de Wemmel, je souhaiterais savoir où on en est ; des problèmes paraissent exister.

Le **président** : Victime d'un grave accident, M. Van Hoo-rebeke a dû s'absenter pendant quatre semaines. Qu'il soit à nouveau le bienvenu parmi nous. (*Applaudissements*)

M. **Karel Van Hoorebeke** (VU-ID) : Fort malheureusement, l'accord du 1<sup>er</sup> de ce mois n'était pas un poisson d'avril. C'est à la fois le coup de grâce et la pièce maîtresse de l'accord octopartite. Dès l'entrée en fonction du ministre, il était apparu à l'évidence que la réforme des polices s'engageait dans la mauvaise voie. Je me souviens des deux discussions menées au Cabinet du ministre en l'absence des partis de la majorité et où nous n'avions pu qu'écouter les explications du ministre. Nous avons dès lors quitté la concertation, pour être rejoints ultérieurement par le CVP.

Aucune concertation n'a été organisée avec les partis figurant dans l'accord octopartite ou avec les services de police. Seul le syndicat représenté par M. Van Keer a été consulté, lequel a ensuite été rappelé à l'ordre.

Par son attitude, le ministre a hypothéqué la réforme des polices.

La BSR et la police judiciaire se situent au même niveau en ce qui concerne les enquêtes. Le ministre a cependant dégradé la BSR au rang de porteur d'eau de la police judiciaire.

Il y aura 196 ZIP, dont 6 pour Bruxelles. C'est inacceptable. Beaucoup de ZIP ne disposeront pas d'effectifs suffisants pour pouvoir fonctionner convenablement.

La manière dont est menée la réforme des polices risque de ne pas permettre un fonctionnement efficace des services de police.

Le ministre est en fait placé sous la tutelle de l'expert M. Deruyver. Il a perdu une grande partie de sa crédibilité et devrait en tirer les conclusions qui s'imposent.

M. **Guido Tastenhoye** (VL. BLOK) : Ce à quoi nous assistons ces derniers temps est véritablement unique : manifestations de policiers, policiers qui remettent leur arme de service, absences collectives, menace de grève pour l'Euro 2000. C'est vraiment un beau gâchis de la part du ministre.

Une concertation nocturne a finalement accouché d'un monstre. Les décisions qui ont été prises vont bouleverser les conditions de vie et de travail de 40.000 policiers. Le ministre a pris un très grand risque.

L'accord comporte un certain nombre d'anomalies. Elles désavantagent tantôt un service de police, tantôt un autre. Certaines choses sont incompréhensibles.

Cette situation constitue une source de frustration et de démotivation.

Par ailleurs, 1500 agents seraient promus dans le cadre des officiers alors qu'il faudrait renforcer la présence de la police dans les rues.

Cet accord présente tellement d'inconvénients pour l'ensemble des parties qu'il ne peut plus être amélioré. Je demande que le ministre organise une nouvelle concertation pour permettre la conclusion d'un accord équilibré.

M. **Daniël Vanpoucke** (CVP) : Nous constatons que le ministre a obtenu, le 1<sup>er</sup> avril, un accord avec les syndicats du personnel des services de police. Par qui les frais supplémentaires engendrés par cet accord seront-ils pris en charge ? Les communes étaient absentes de cette concertation. Selon quelle clé les gendarmes seront-ils répartis entre les différentes zones ? La réponse à cette question aura un impact important sur le financement de l'opération.

Qu'en est-il de la réglementation relative aux dégagements volontaires et aux barèmes par fonction ? Pourra-t-on donner leurs apaisements aux membres du personnel en ce qui concerne l'équivalence de leurs fonctions actuelles et futures ?

Comment le ministre explique-t-il que, malgré la conclusion d'un accord, le personnel soit inquiet ?

**M. Ludwig Vandenhove** (SP) : Le groupe SP souhaite que la réforme des polices soit rondement menée. Nous adoptons par conséquent une attitude de critique positive. Néanmoins, je voudrais vous poser quelques questions.

Le calendrier sera-t-il respecté ? La date butoir souhaitée pour les réformes en matière de personnel, c'est-à-dire fin mai, sera-t-elle respectée ? C'est indispensable si l'on veut endiguer la vague de mécontentement dans les rangs du personnel. En outre, il faut veiller à la qualité de la communication.

Assurer la sécurité des citoyens est une des tâches essentielles de l'autorité publique. Combien coûtera exactement la réforme ? Les communes veulent-elles aussi plus de clarté à ce sujet ?

Dans les négociations avec les syndicats, l'aspect personnel aussi bien que l'aspect fonctionnel doivent être abordés. Il ne faut pas oublier non plus le personnel administratif.

Nous pouvons régler beaucoup de choses théoriquement mais, sur le terrain, il reste du pain sur la planche.

**M. Hugo Coveliers** (VLD) : Réaliser la réforme qui est actuellement en chantier n'est évidemment pas une sinécure. Le fait qu'un accord ait été conclu entre-temps entre le ministre et six ou sept syndicats de policiers est un exploit qui, à mon avis, n'a pas été suffisamment salué, tant s'en faut. J'en félicite donc le ministre !

Il est absurde de considérer que rien ne devrait ou ne pourrait changer dans la configuration actuelle des services de police. Celui qui prétend cela souffre de sclérose politique.

Cette réforme ne nuira aux intérêts financiers de personne. Nombreux sont ceux qui refusent de comprendre. Mais, quand on réalise une réforme, il est évidemment exclu que tout le monde puisse conserver le même travail et la même fonction. C'est le propre de toute réforme.

Je demande au ministre de tenir compte du fait que les services de police sont aujourd'hui appelés à jouer un rôle social. J'espère qu'il respectera le calendrier fixé pour la réforme.

**M. Denis D'hondt** (PRL FDF MCC) : Je tiens à exprimer la satisfaction de mon groupe.

Depuis 1998, notre parti a pris à coeur de contribuer à une réforme importante des services de police.

Nous sommes satisfaits de voir la pose de plusieurs jalons ; les ZIP ont été installées et le gouvernement a décidé d'en modifier plusieurs, à la satisfaction de plusieurs communes.

Un préaccord a été établi pour le statut. Tout le monde y trouve son compte, même la BSR. Ce n'est pas l'éternelle querelle entre la BSR et la PJ qui doit pouvoir mettre à mal cette oeuvre, pour la réalisation de laquelle nous vous encourageons, car elle est exceptionnelle. (*Applaudissements sur les bancs du PRL FDF MCC*)

**M. Charles Janssens** (PS) : Dans un an, la réforme des polices sera chose faite. Nous savions qu'il serait difficile de donner satisfaction à chacun individuellement. Ce que nous voulons, en tant que parlementaires, c'est que cette nouvelle police fonctionne. Et pour cela, il faut que chacun occupe, autant que faire se peut, ses anciennes attributions.

Le bétonnement de l'encommissionnement est une piste à suivre.

Si nous pouvions trouver un accord motivant, tout le monde y gagnerait.

Nous savions que cette réforme serait difficile à mettre sur pied, mais nous sommes convaincus que, pour la réussir, il faudra tenir compte des facteurs humains et de la motivation de tous.

**M. Antoine Duquesne**, ministre (*en français*) : J'ai constaté un certain nombre de caricatures et j'ai perçu, chez certains, un zeste d'irresponsabilité.

Il faut tout de même se souvenir de ce qui a motivé cette réforme : la population dans la rue, exigeant une police efficace. Cette attente existe toujours. C'est aussi celle d'une grande majorité de gendarmes et de policiers.

Nous sommes entrés dans une phase irréversible. Nous avons promis aux syndicats de ne pas franchir le pas avant d'avoir atteint un accord sur certains points fondamentaux. Ça y est, nous y sommes arrivés !

Nous avons obtenu un accord avec eux. Le gouvernement s'est prononcé sur les ZIP et a pris une décision quant au Conseil consultatif des bourgmestres.

Je reste calme et serein, tout comme les responsables syndicaux, qui ont travaillé avec un grand sentiment de responsabilité, conscients de l'effort financier consenti.

Certes, il est difficile de faire travailler ensemble des corps qui avaient des statuts, des méthodes de travail et des cultures différents.

Le résultat tient du miracle.

Aujourd'hui, il est vrai que certains se plaignent et espèrent obtenir mieux. Nous continuons à avancer pour achever cette réforme statutaire pour le mois de mai, comme nous nous y étions engagés.

Plus de 8 milliards sont pris en charge par l'État. Ils arrivent chez les policiers et gendarmes. La situation pécuniaire de chacun d'entre eux est améliorée. De plus, non seulement nous respecterons les responsabilités qui étaient, hier, celles des uns et des autres, mais nous éviterons la création de nouvelles directions inutiles.

Cet accord réalise un véritable point d'équilibre.

J'ai été heureux de voir le gouvernement m'accorder le feu vert pour la poursuite des discussions.

Nous n'irons pas au-delà des montants, mais nous allons lever un certain nombre de malentendus et donner les précisions nécessaires. Ainsi, les emplois à responsabilités, quels que soient les statuts, verront une répartition proportionnelle à la participation de chacun des corps.

Les responsabilités nouvelles seront affectées sur base des appréciations des corps d'origine. Tout sera fait pour que l'on puisse passer du cadre moyen au cadre dirigeant dans de bonnes conditions.

L'accord obtenu est totalement inattendu. Je ferai tout pour mener à terme cette réforme, qui sera l'oeuvre majeure de ce gouvernement. *(Applaudissements)*

**M. Jean-Pol Poncelet (PSC)** : Je prends acte des explications données par le ministre et je me réjouis de l'accord intervenu concernant les statuts.

Cependant, je suis déçu quant à la taille des ZIP et à la zone interpolice autour de Wemmel.

**M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID)** : La réponse du ministre ne m'a pas convaincu. L'accord octopartite que nous avons soutenu parce qu'il nous inspirait confiance a été dénaturé par le ministre, ce qui nous oblige à lui retirer notre soutien. Le ministre ne possède plus l'autorité nécessaire pour mener efficacement la réforme des polices à son terme.

**M. Guido Tastenhoye (VI. Blok)** : Par l'entremise de son chef de groupe, le VLD a félicité le ministre Duquesne pour sa détestable réforme. J'espère que tous les services de police en prendront acte. D'ailleurs, je constate que le Vlaams Blok est aujourd'hui très populaire dans les services de police : nous sommes inondés de réactions et nous les soutiendrons contre vents et marées.

Le corps de police belge devient une véritable armée d'opérette, avec une pléthore de cadres supérieurs. Pen-

dant des années, les cadres moyens devront renoncer à toute perspective de promotion, ce qui risque de les démotiver et de les frustrer !

**M. Daniël Vanpoucke (CVP)** : Je constate que le ministre estime que la réforme des polices doit être exécutée le plus rapidement possible. Dès lors, pourquoi a-t-il attendu aussi longtemps pour entamer la réforme et pourquoi est-il aussi lent à l'exécuter ?

Le ministre n'a répondu à aucune question précise. J'en déduis que les surcoûts seront vraisemblablement répercutés sur les communes et qu'ils auront un caractère permanent.

J'insiste auprès du ministre pour qu'il se montre plus attentif à l'inquiétude des services de police avant que cet accord ne débouche sur une guerre des polices.

**M. Ludwig Vandenhove (SP)** : Je prends acte de cette réponse.

Le ministre n'a pas répondu à certaines suggestions concrètes formulées par le groupe SP. J'espère qu'il en tiendra compte dans la décision définitive.

**Mme Geraldine Pelzer-Salandra (Écolo-Agalev)** : Je vous avais suggéré, la semaine passée, de revoir une série de personnes qui se sentaient mal écoutées. Nous en avons vu les conséquences, cette semaine, dans la rue.

J'entends, aujourd'hui, que les négociations continuent et que vous voulez appliquer le principe de la proportionnalité dans les nominations aux postes dirigeants. Je pense que vous répondez ainsi aux inquiétudes justifiées des corps de police.

Nous insistons surtout, nous autres Écolos, sur la nécessité d'une police à l'écoute de la population. Une réforme statutaire harmonieuse, je le pense vraiment, en sera la garantie.

**Le président** : L'incident est clos.

## RÉPONSES À DES QUESTIONS ÉCRITES

### ÉTAT DE LA QUESTION

**Le président** : Il y a lieu d'observer que le nombre élevé de questions adressées au ministre des Finances (302) et au ministre de la Justice (196), ce qui explique un retard plus important pour ces deux départements.

Mais il convient par ailleurs de souligner l'intérêt que les réponses à ces questions peuvent apporter pour résoudre des problèmes juridiques ou fiscaux.



Nombre de questions posées et publiées en 1999/2000 : 1.240.

Nombre de questions en retard : 766 (dont 383 sont toujours sans réponse) (63 %).

Nombre de questions auxquelles il a été répondu dans le délai requis : 464 (37 %).

J'insiste pour que ce retard soit résorbé, compte tenu du nombre des questions et de leur sensibilité.

**M. Marc Van Peel (CVP)** : Je partage l'analyse du président. On ne peut nier que le degré de difficulté peut être très différent suivant les départements et les questions.

La formule du mini-débat fonctionne bien en règle générale. Je constate toutefois que la réponse du ministre aux différentes questions n'a pas toujours le même degré de précision. Nous venons encore de constater qu'il répondait en des termes généraux, en utilisant un style plutôt rhétorique. Le nombre de questions écrites et orales risque encore d'augmenter dans ces conditions, ce qui ne pourra que nuire au bon fonctionnement de notre institution.

Le **président** : Cette analyse me paraît correcte.

## DÉMISSION DE DÉPUTÉS

### SUPPLÉANTS

Le **président** : L'article 59 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles dispose que "le membre de la Chambre des représentants élu membre du gouvernement wallon, du gouvernement de la Communauté française ou du Gouvernement flamand, cesse immédiatement de siéger et reprend son mandat lorsque ses fonctions de ministre prennent fin".

M. Elio Di Rupo ayant démissionné de ses fonctions de Ministre-Président du Gouvernement de la région wallonne, il reprend son mandat parlementaire et M. Jean Depreter, admis à siéger en qualité de membre effectif de la Chambre des représentants en remplacement de M. Elio Di Rupo pour la durée de ses fonctions ministérielles, cesse de siéger et redevient premier suppléant de la circonscription électorale de Mons-Soignies.

Je tiens à remercier M. Jean Depreter pour l'excellent travail qu'il a accompli parmi nous pendant la durée du mandat ministériel de M. Elio Di Rupo.

M. Yvan Ylieff ayant démissionné de ses fonctions de Ministre du Gouvernement de la Communauté française,

il reprend son mandat parlementaire et M. André Frédéric, admis à siéger en qualité de membre effectif de la Chambre des représentants en remplacement de M. Yvan Ylieff pour la durée de ses fonctions ministérielles, cesse de siéger et redevient premier suppléant de la circonscription électorale de Verviers.

Je tiens à remercier M. André Frédéric pour l'excellent travail qu'il a accompli parmi nous pendant la durée du mandat ministériel de M. Yvan Ylieff.

## PRISES EN CONSIDERATION

Le **président** : La Chambre a pu prendre connaissance de la liste des propositions à prendre en considération. S'il n'y a pas d'objections, je considère que cette liste est approuvée. (*Assentiment*)

La liste des propositions prises en considération sera insérée en annexe au *Compte rendu analytique*.

## ORDRE DU JOUR

Le **président** : À la demande de l'auteur, je vous propose d'inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière de cet après-midi, la proposition de résolution (M. Jacques Lefevre et consorts) relative à la politique de la Belgique à l'égard de l'Irak, n<sup>os</sup> 462/1 à 4.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par la commission des Relations extérieures.

Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

## PROJETS DE LOI

ACCORD D'INVESTISSEMENTS ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA SLOVÉNIE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République de Slovénie concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Ljubljana le 1<sup>er</sup> février 1999 (transmis par le Sénat), n<sup>o</sup> 470/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

#### ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LES PHILIPPINES

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République des Philippines concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Manille le 14 janvier 1998 (transmis par le Sénat), n° 471/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

#### ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE MAROC

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement du Royaume du Maroc concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Rabat le 13 avril 1999 (transmis par le Sénat), n° 472/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

#### PROTOCOLE SUR LA LUTTE CONTRE LES ÉMISSIONS DES COMPOSÉS ORGANIQUES

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à la lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou leurs flux transfrontières, et aux annexes I, II, III et IV, faits à Genève le 18 novembre 1991 (transmis par le Sénat), n° 473/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

#### CONVENTION CONCERNANT L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, et aux annexes A, B et C, faites à Strasbourg le 25 janvier 1988 (transmis par le Sénat), n° 474/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

#### PROTOCOLE SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE SOUFRE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, et aux annexes I, II, III, IV et V, faits à Oslo le 14 juin 1994 (transmis par le Sénat), n° 475/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

#### ACCORD DE SÉCURITÉ DE L'UEO

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord de sécurité de l'UEO, fait à Bruxelles le 28 mars 1995 (transmis par le Sénat), n° 476/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

#### CHARTRE EUROPÉENNE DE L'AUTONOMIE LOCALE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à la Charte européenne de l'autonomie locale, faite à Strasbourg le 15 octobre 1985 (transmis par le Sénat), n° 517/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

#### CONVENTION FISCALE ENTRE LA BELGIQUE ET LA RUSSIE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à la Convention entre le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouverne-

ment de la Fédération de Russie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et au Protocole, signés à Moscou le 16 juin 1995 (transmis par le Sénat), n° 518/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

#### PROPOSITION DE RÉSOLUTION

##### POLITIQUE DE LA BELGIQUE À L'ÉGARD DE L'IRAK

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution (M. Jacques Lefevre et consorts) relative à la politique de la Belgique à l'égard de l'Irak, n° 462/1 à 4.

La discussion générale est ouverte.

M. **Ferdij Willems**, rapporteur : La proposition de résolution à l'examen trouve son origine dans un voyage effectué par quatre de nos collègues en Irak. Ayant constaté, à cette occasion, que la population irakienne se trouvait dans une situation de grand dénuement, nos collègues ont proposé la réouverture d'une ambassade belge à Bagdad. Jugeant cette réouverture inopportune, le ministre a proposé la désignation d'un diplomate établi à Aman en qualité d'observateur à Bagdad.

Dans le nord de l'Irak, l'aide économique est organisée très efficacement, ce qui n'est absolument pas le cas dans le sud, contrôlé par Saddam Hussein.

Nous avons demandé de veiller à ce que l'aide humanitaire ne serve pas au réarmement de l'Irak. Par ailleurs, le bon déroulement des opérations d'aide dans le nord du pays ne peut être compromis. J'espère que l'on prendra les initiatives nécessaires pour que ce dossier soit mis sur la bonne voie.

Il a finalement été convenu que le gouvernement déterminerait lui-même la politique à mettre en oeuvre dans ce dossier. Le texte de la proposition de résolution a donc été adapté en ce sens et adopté à l'unanimité. (*Applaudissements*)

Le **président** : La discussion générale est close.

#### *Discussion des considérants et des recommandations*

Le **président** : Nous passons à la discussion des considérants et des recommandations.

Conformément à l'article 66, 4 du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– *Les considérants et les recommandations sont adoptés sans observation.*

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

## **PROPOSITION DE LOI**

### CODE DES IMPÔTS SUR LES REVENUS – COMPLÉMENT

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi (M. Jan Peeters et consorts) complétant les articles 145<sup>1</sup> et 145<sup>5</sup> du Code des impôts sur les revenus 1992, n<sup>os</sup> 273/1 à 5.

La discussion générale est ouverte.

M. **Alfons Borginon**, rapporteur : La proposition de loi concerne la question de l'octroi d'avantages fiscaux dans le cadre de la souscription d'un prêt hypothécaire, lorsqu'une assurance solde restant dû ne peut être conclue, par exemple, pour raisons médicales.

Il y avait initialement deux propositions de loi qui différaient quelque peu l'une de l'autre.

La commission marine estimait qu'il fallait résoudre ce problème.

Au cours des discussions, les membres ont notamment évoqué les protestations européennes face à l'obligation, qui existe en Belgique, de conclure un contrat d'assurance du solde restant dû à la souscription d'un prêt hypothécaire.

Le texte de la proposition de M. Peeters a été retenu pour servir de base aux débats. Après avoir été amendée, la proposition a été adoptée à l'unanimité. (*Applaudissements*)

M. **Jan Peeters** (SP) : Le gouvernement se doit de lutter activement contre l'exclusion sociale. En l'occurrence, il s'agit d'un problème de sécurité sociale et de fiscalité. Alors que d'un côté, tout est organisé pour apporter, par le biais de la sécurité sociale, un soutien financier aux

patients souffrant de maladies chroniques, ce soutien leur est repris d'un autre côté, puisqu'ils n'ont pas le droit de déduire les remboursements de leur prêt. C'est un problème qui perdure depuis trop longtemps et que l'on cherche à régler par le biais de cette proposition. Je tiens à remercier les membres de la commission, les auteurs de la loi et le ministre pour leur collaboration constructive. (*Applaudissements*)

Le **président** : La discussion générale est close.

#### *Discussion des articles*

Le **président** : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

## **PRÉSENTATION DE CANDIDATS-ASSESEURS AU CONSEIL D'ÉTAT**

Le **président** : La liste triple de candidats présentés par le Conseil d'Etat en vue de la nomination à une fonction d'assesseur (N) devenue vacante, vous a été communiquée au cours de la séance plénière du 30 mars 2000.

Etant donné que la présentation n'est pas unanime, l'article 70, § 1er, alinéa 7 des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, modifié par la loi du 8 septembre 1997, est d'application. La Chambre des représentants peut soit confirmer la liste présentée par le Conseil d'Etat, soit présenter une deuxième liste de trois noms qui fait l'objet d'une motivation formelle.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 5 avril 2000, je vous propose de confirmer la liste présentée par le Conseil d'Etat.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

## **VOTES NOMINATIFS**

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Francis Van den Eynde sur "les activités illégales, via

l'Internet, d'un collaborateur du cabinet de M. Boutmans, secrétaire d'Etat" (n° 243).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 28 mars 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/69) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Francis Van den Eynde ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Kristien Grauwels et MM. Denis D'hondt, François-Xavier de Donnée, Tony Smets, Jean-Pierre Viseur, Patrick Lansens et Charles Janssens.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 51.

*(Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Yves Leterme sur "l'amplification du rôle du commissaire du gouvernement à la politique des grandes villes" (n° 324).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 28 mars 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/72) :

– une motion de recommandation a été déposée par MM. Yves Leterme et Paul Tant ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Kristien Grauwels et MM. Denis D'hondt, François-Xavier de Donnée, Tony Smets et André Frédéric.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Yves Leterme** (CVP) : M. Picqué a cumulé à ce jour trois fonctions : celles de député, de commissaire du gouvernement et de bourgmestre de Saint-Gilles. Compte tenu de la réponse qui a été fournie à mon interpellation à ce sujet, nous continuons plus que jamais de nous opposer à cette situation. Nous pensons même qu'il pourrait y avoir une certaine confusion d'intérêts dans le cadre de ses fonctions de commissaire du gouvernement. En effet, le commissaire Picqué pourrait faire bénéficier de certains fonds la commune dont il est le bourgmestre.

La participation de M. Picqué au vote sur cette motion tout à l'heure sera une primeur institutionnelle : en sa qualité de député, il votera sur une motion qui lui est consacrée et dans laquelle il est donc impliqué.

M. **Geert Bourgeois** (VU-ID) : J'étais moi-même partisan de la création d'une commission de déontologie, comme le prévoyait d'ailleurs l'accord de gouvernement. Elle aurait notamment pour mission de déceler les incompatibilités en cas de cumul.

M. Picqué continue d'exercer ses diverses fonctions sans aucune gêne quoiqu'il y ait une incompatibilité entre certaines d'entre elles. Et M. Ylief s'engage dans la même voie semée d'embûches.

J'invite le président à prier M. Picqué de ne pas prendre part au vote et de quitter l'hémicycle.

Le **président** : M. Picqué décidera lui-même de l'attitude qu'il convient d'adopter.

– La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 51 et 4 abstentions.

*(Vote nominatif n° 2 – Le détail du vote figure en annexe)*

M. **Geert Bourgeois** (VU-ID) : Je me suis abstenu pour souligner encore une fois que je déplore que M. Picqué soit resté au moment du vote. Je dénonce l'attitude incohérente de la majorité qui a ajourné le débat sur la commission de déontologie alors que c'est le gouvernement lui-même qui avait annoncé sa création.

Le **président** : Je profite de cette occasion pour vous rappeler que quiconque fait des déclarations avant un vote pour expliquer les raisons de son vote n'est pas autorisé à prendre la parole après le vote pour justifier son abstention.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– Mme Frieda Brepoels sur "la décision du Conseil des ministres du 2 mars 2000 de lancer une campagne de grande envergure visant à promouvoir l'image de la Belgique" (n° 298) ;

– M. Francis Van den Eynde sur "l'intention du gouvernement de lancer une campagne en vue d'améliorer l'image de la Belgique" (n° 325).

(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 28 mars 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/70) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Francis Van den Eynde ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Kristien Grauwels et MM. Denis D'hondt, Tony Smets, François-Xavier de Donnée et Charles Janssens.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 51 et 2 abstentions.

*(Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Yves Leterme sur "la désignation d'experts" (n° 316).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 28 mars 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/71) :

– une motion de recommandation a été déposée par MM. Yves Leterme et Paul Tant ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Kristien Grauwels et MM. Patrick Lansens, Denis D'hondt, François-Xavier de Donnée et André Frédéric.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 51 et 2 abstentions.

*(Vote nominatif n° 4 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Danny Pieters sur "les fonds de sécurité d'existence" (n° 319).

(développée en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 29 mars 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/73) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Danny Pieters ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mmes Pierrette Cahay-André et Maggy Yerna et MM. Jean-Marc Delizée, Jan Peeters et Joos Wauters.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : La motion pure et simple a été introduite pour contrer une motion de recommandation qui visait à demander au gouvernement de collecter des informations sur les fonds de sécurité d'existence. J'ai en effet le plus grand mal à obtenir des réponses aux questions que j'ai posées à ce sujet dans diverses commissions. Je présume que ce n'est pas dû à de la mauvaise volonté, mais à un manque d'informations.

Je demande à mes collègues de la majorité de bien réfléchir avant de soutenir cette motion pure et simple. Je leur demande de soutenir la motion de recommandation. Si des problèmes se posaient concernant ces fonds, ils en porteraient la responsabilité.

M. **Filip Anthuenis** (VLD) : Il faut reconnaître que M. Pieters n'a pas tout à fait tort. Son interpellation était intéressante et pertinente. Les fonds de sécurité d'existence se trouvent dans une sorte de vide juridique et échappent quasiment au contrôle de l'autorité publique. Un demi-million de travailleurs se constitueraient une pension dans le cadre de ces fonds.

Ni la ministre Onkelinx, ni le ministre Vandenbroucke n'ont pu me fournir des réponses tout à fait satisfaisantes. La raison en est probablement qu'ils ne disposaient pas d'informations suffisantes. Mais ces questions doivent recevoir le plus vite possible une réponse complète.

Selon le Règlement, la non-adoption d'une motion pure et simple signifie que l'on ne fait plus confiance au gouvernement. Aussi, nous soutiendrons cette motion pure et simple.

M. Pieters aurait donc déposé une nouvelle demande d'interpellation. Si nous n'obtenons pas de réponse, l'ensemble du groupe VLD refusera d'approuver la motion pure et simple.

Le **président** : Ce point a été abordé à trois reprises par la Conférence des présidents. Les autres questions seront traitées dans le cadre d'une interpellation ultérieure.

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : Les choses ne se sont pas passées exactement ainsi. J'ai déposé onze questions et j'ai obtenu quatre réponses. J'ai posé six nouvelles questions sur la base de la réponse du ministre Reynders selon laquelle les fonds paient des impôts et délivrent des attestations fiscales. Elles font l'objet d'une nouvelle interpellation.

– La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 51 et 1 abstention.

*(Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe)*

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Le problème de la motion pure et simple sera abordé dans quelques semaines au sein de la commission du Règlement. J'espère que le groupe VLD y prendra clairement position à propos de cet instrument dépassé.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Jos Ansoms sur "la politique des pouvoirs publics en ce qui concerne les problèmes de sécurité dans le tunnel Kennedy à Anvers" (n° 292).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 29 mars 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/74) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Jos Ansoms ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Kristien Grauwels et MM. André Frédéric, François-Xavier de Donnea, Tony Smets et Denis D'hondt.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Jos Ansoms** (CVP) : Une fois de plus, on constate à quel point la motion pure et simple n'a aucun sens.

Nulle part dans le monde les transports dangereux ne sont aussi nombreux qu'à Anvers. Beaucoup empruntent le tunnel Kennedy et il n'existe aucun plan pour le cas où il se produirait une catastrophe.

La majorité a déposé une motion pure et simple pour empêcher le Parlement de se prononcer sur les recommandations déposées, auxquelles aucun être sensé ne peut être opposé.

M. **Jef Tavernier** (Agalev-Écolo) : S'agit-il d'une situation nouvelle qui serait apparue après le 13 juin ?

– La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 52 et 2 abstentions.

*(Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de

M. Hagen Goyvaerts sur "l'échec du réseau national de mesure de la radioactivité" (n° 295).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 29 mars 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/75) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Hagen Goyvaerts ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Kristien Grauwels et MM. François-Xavier de Donnea, Tony Smets, André Frédéric et Denis D'hondt.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Hagen Goyvaerts** (VL. BLOK) : Dans la motion de recommandation, nous demandons que le gouvernement communique au Parlement les résultats de l'audit concernant le réseau de mesure de la radioactivité et qu'il veille à ce que le réseau soit à nouveau opérationnel dans un délai de six mois après l'audit.

– La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 52.

*(Vote nominatif n° 7 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République de Slovénie concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Ljubljana le 1er février 1999 (transmis par le Sénat), n° 470/1, est adopté à l'unanimité des 134 votants.

*(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République des Philippines concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Manille le 14 février 1998 (transmis par le Sénat), n° 471/1, est adopté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement du Royaume du Maroc concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Rabat le 13 avril 1999 (transmis par le Sénat), n° 472/1, est adopté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à la lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou leurs flux transfrontières, et aux annexes I, II, III et IV, faits à Genève le 18 novembre 1991 (transmis par le Sénat), n° 473/1, est adopté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet portant assentiment à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, et aux annexes A, B et C, faites à Strasbourg le 25 janvier 1998 (transmis par le Sénat), n° 474/1, est adopté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, et aux annexes I, II, III, IV et V, faits à Oslo le 14 juin 1994 (transmis par le Sénat), n° 475/1, est adopté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord de sécurité de l'UEO, fait à Bruxelles le 28 mars 1995 (transmis par le Sénat), n° 476/1, est adopté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment à la Charte européenne de l'autonomie locale, faite à Strasbourg le 15 octobre 1985 (transmis par le Sénat), n° 517/1, est adopté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment à la Convention entre le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement de la Fédération de Russie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et au Protocole, signés à Moscou le 16 juin 1995 (transmis par le Sénat), n° 518/1, est adopté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)*

– La proposition de résolution de M. Jacques Lefevre et consorts relative à la politique de la Belgique à l'égard de l'Irak, n°s 462/1 à 4, est adoptée par 131 voix et 1 abstention.

*(Vote nominatif n° 9 – Le détail du vote figure en annexe)*

– La proposition de loi de M. Jan Peeters et consorts modifiant les articles 145<sup>1</sup> et 145<sup>5</sup> du Code des impôts sur les revenus 1992, n°s 273/1 à 5, est adoptée à l'unanimité des 132 votants.

*(Vote nominatif n° 10 – Le détail du vote figure en annexe)*

## **PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEANCE DU 27 AVRIL**

Le **président** : Tous les membres ont reçu le projet d'ordre du jour pour la séance plénière du 27 avril. S'il n'y a pas d'objection, je considère que le projet d'ordre du jour est accepté. *(Assentiment)*

Il sera inséré en annexe au *Compte rendu analytique*.

## **VACANCES DE PÂQUES**

Le **président** : Avant de lever la séance, je voudrais souhaiter à tous les membres ainsi qu'au personnel de bonnes vacances de Pâques !

– La séance est levée à 17 h 24.

– Prochaine séance plénière le jeudi 27 avril à 14 h 15.

## **EXCUSES**

Raisons de santé : MM. José Canon, Karel Pinxten

En mission à l'étranger : MM. Joos Wauters, Lode Vanoost, Gerolf Annemans

A l'étranger : M. Paul Tant

Conseil de l'Europe : MM. Erik Derycke, Stef Goris, Mark Eyskens

Membres du gouvernement fédéral :

M. Guy Verhofstadt, premier ministre : Rwanda (Kigali)

M. Louis Michel, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères : Rwanda (Kigali)

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration : à l'étranger

M. André Flahaut, ministre de la Défense : Rwanda (Kigali)

M. Rik Daems, ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques



## ANNEXE

### SÉANCE PLÉNIÈRE JEUDI 6 AVRIL 2000

#### ANNEXE 1

#### Communications

#### CHAMBRE DES REPRESENTANTS

##### PROPOSITIONS DE LOI

##### *Prise en considération*

1. Proposition de loi (M. Jean-Pierre Viseur, Mme Géraldine Pelzer-Salandra, M. Jef Tavernier et Mme Kristien Grauwels) modifiant la nouvelle loi communale, n° 531/1.

*Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique*

2. Proposition de résolution (M. Jean-Jacques Viseur) concernant la participation des citoyens de l'Union européenne aux élections communales, n° 532/1.

*Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique*

3. Proposition de loi (MM. Thierry Giet, Claude Eerdeken et Jacques Chabot) modifiant, en ce qui concerne le délai durant lequel le consommateur peut renoncer à certains contrats, la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur, la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ainsi que la loi du 13 avril 1995 relative au contrat d'agence commerciale, n° 533/1

*Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique Scientifique, de l'Education, des Institutions Scientifiques et Culturelles Nationales, des Classes Moyennes et de l'Agriculture*

4. Proposition de loi (M. Thierry Giet) visant à instaurer et à protéger le libre choix du médecin et la liberté thérapeutique en milieu carcéral, n° 534/1.

*Renvoi à la commission de la Justice*

5. Proposition de loi (M. Thierry Giet) modifiant l'article 19 de la loi hypothécaire du 16 décembre 1851, n° 535/1.

*Renvoi à la commission de la Justice*

6. Proposition de loi (M. Jean-Pol Henry) réglementant la procédure de demande et de réalisation d'une autopsie à but scientifique ou diagnostique, n° 536.

*Renvoi aux commissions réunies de la Justice et de la Santé Publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société*

7. Proposition de loi (M. Marcel Hendrickx) modifiant l'arrêté royal du 31 décembre 1953 portant réglementation de l'immatriculation des véhicules à moteur et des remorques, n° 537/1.

*Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises Publiques*

8. Proposition de déclaration (MM. Daniel Bacquelaine et Charles Michel) de révision de l'article 57 de la Constitution en vue de créer dans le chef des assemblées législatives fédérales l'obligation d'organiser un débat public en réponse à une pétition adressée par des citoyens, n° 538/1.

*Renvoi à la commission de la Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions*

9. Proposition de déclaration (M. Daniel Bacquelaine, Mme Anne Barzin et M. Charles Michel) de révision du Titre III de la Constitution en vue d'y insérer un article relatif au référendum, n° 539/1.

*Renvoi à la commission de la Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions*

10. Proposition de loi (MM. Jacques Chabot, Charles Picqué et Yvon Harmegnies) portant interprétation de

l'article 319bis du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 544/1.

*Renvoi à la commission des Finances et du Budget*

11. Proposition de loi (M. Richard Fournaux) modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, n° 546/1.

*Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique Scientifique, de l'Education, des Institutions Scientifiques et Culturelles Nationales, des Classes Moyennes et de l'Agriculture*

12. Proposition de loi (MM. Geert Bourgeois, Danny Pieters et Karel Van Hoorebeke) modifiant le Code judiciaire, en ce qui concerne l'exercice de la profession d'avocat par des ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne, n° 547/1.

*Renvoi à la commission de la Justice*

13. Proposition de loi (Mme Kathleen van der Hooft) modifiant la législation relative à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants en ce qui concerne le cumul d'une pension de survie et d'une indemnité pour cause de maladie ou d'invalidité, n° 548/1.

*Renvoi aux commissions réunies des Affaires Sociales et de la Santé Publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société*

14. La proposition de résolution (MM. Jos Ansoms et Jozef Van Eetvelt) concernant le plan d'investissements 2001-2010 de la SNCB, n° 550/1 ;

15. La proposition de résolution (MM. Jos Ansoms et Jozef Van Eetvelt) relative à l'avenant au contrat de gestion en cours conclu avec la SNCB, n° 551/1 ;

*Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques*

16. La proposition de résolution (M. Jacques Lefevre et consorts) relative à la ratification par la Belgique du Statut de la Cour pénale internationale, n° 564/1 ;

17. La proposition de résolution 'M. Jacques Lefevre) relative au jugement par contumace du général Pinochet, n° 565/1 ;

*Renvoi à la commission des Relations extérieures*

18. La proposition de loi (M. Thierry Giet) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne le régime disciplinaire applicable aux greffiers, aux secrétaires des parquets et au personnel des greffes et des parquets, n° 567/1 ;

*Renvoi à la commission de la Justice*

19. La proposition de loi (M. Arnold Van Aperen) instaurant l'immatriculation des bicyclettes et relative à la prévention des vols de bicyclettes, n° 557/1.

*Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction publique*

*Autorisation d'impression*

(art. 64-2 du Règlement)

1. Proposition de résolution (MM. Jos Ansoms et Josef Van Eetvelt) concernant le plan d'investissements 2001-2010 de la SNCB, n° 550/1 ;

2. Proposition de résolution (MM. Jos Ansoms et Jozef Van Eetvelt) relative à l'avenant au contrat de gestion en cours conclu avec la SNCB, n° 551/1 ;

3. Proposition (Mme Frieda Brepoels et M. Jean-Pol Poncelet) de modification de l'article 3 du Règlement de la Chambre des représentants en ce qui concerne la composition du Bureau définitif, n° 552/1 ;

4. Proposition de loi (M. Lode Vanoost, Mme Marie-Thérèse Coenen et M. Daan Schalck) modifiant l'article 77 du règlement général sur la police de la circulation routière en ce qui concerne la zone avancée pour cyclistes, n° 553/1 ;

5. Proposition de loi (M. Lode Vanoost et Mme Marie-Thérèse Coenen) modifiant le règlement général sur la police de la circulation routière en ce qui concerne les bandes de circulation réservées aux autobus et les sites spéciaux franchissables, n° 554/1 ;

6. Proposition de loi (MM. Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Jo Vandeurzen) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne le régime disciplinaire applicable au personnel et aux membres des greffes et des parquets, et aux attachés du service de la documentation et de la concordance des textes près la Cour de cassation, n° 556/1 ;

7. Proposition de loi (M. Arnold Van Aperen) instaurant l'immatriculation des bicyclettes et relative à la prévention des vols de bicyclettes, n° 557/1 ;

8. Proposition de loi (M. Charles Picqué, Mme Maggy Yerna, M. Thierry Giet et Mme Colette Burgeon) complétant, en ce qui concerne le recours à un huissier de justice en cas de non-paiement des cotisations sociales, l'article 20 de l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants, n° 558/1 ;

9. Proposition de loi (Mmes Maggy Yerna et Colette Burgeon et MM. André Frédéric, Maurice Dehu et Jacques Chabot) harmonisant le statut des travailleurs à temps partiel avec maintien des droits dans le régime de l'indemnisation du chômage et modifiant le mode de calcul de l'allocation de garantie de revenu, n° 559/1 ;

10. Proposition (Mme Frieda Brepoels et M. Geert Bourgeois) complétant le Règlement de la Chambre des représentants par une disposition relative au droit de consultation et de contrôle, n° 561/1 ;

11. Proposition (Mme Frieda Brepoels et M. Geert Bourgeois) complétant le Règlement de la Chambre des représentants par une disposition relative aux communications du gouvernement, n° 562/1 ;

12. Proposition (M. Jo Vandeurzen) de modification de l'article 94 du Règlement de la Chambre des représentants, n° 563/1 ;

13. Proposition de résolution (M. Jacques Lefevre et consorts) relative à la ratification par la Belgique du Statut de la Cour pénale internationale, n° 564/1 ;

14. Proposition de résolution (M. Jacques Lefevre) relative au jugement par contumace du général Pinochet, n° 565/1 ;

15. Proposition de loi (MM. Daniel Bacquelaine, Claude Desmedt, Charles Michel et Denis D'hondt) modifiant l'article 244 de la nouvelle loi communale en vue de prévoir un délai de rigueur en matière de tutelle administrative sur les communes de la région de langue allemande, les communes à facilités et les communes de Comines-Warneton et Fourons, n° 566/1 ;

16. Proposition de loi (M. Thierry Giet) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne le régime disciplinaire applicable aux greffiers, aux secrétaires des parquets et au personnel des greffes et des parquets, n° 567/1 ;

17. Proposition de résolution (MM. Bart Somers, Ludo Van Campenhout et Hugo Philijns) visant à confier à la Cour des comptes une mission de contrôle du bon emploi par la SNCB

#### DEMANDES D'INTERPELLATION

Le Bureau a été saisi de demandes d'interpellation de :

– M. Jean-Pol Poncelet au ministre de l'Intérieur sur "la réforme des polices".

(n° 343 – transformée en question orale)

– Mme Greta D'Hondt au ministre des Affaires sociales et des Pensions sur "les conséquences de la crise de la dioxine pour les travailleurs".

(n° 344 – renvoi à la commission des Affaires sociales)

– Mme Martine Dardenne à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "le danger pour la population résultant de l'installation d'antenne relais de téléphonie mobile".

(n° 345 – renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société)

– M. Guido Tastenhoye au ministre de l'Intérieur sur "le retard dramatique dans le traitement des demandes d'asile, dont le nombre a fortement augmenté, et l'absence d'initiatives concernant la création de l'Administration fédérale de l'Asile".

(n° 346 – transformée en question orale)

– M. John Spinnewyn au ministre de la Défense nationale sur "les exécutions martiales de militaires belges par l'armée belge au cours de la première guerre mondiale."

(n° 347 – renvoi à la commission de la Défense nationale)

#### SÉNAT

##### PROJETS DE LOI TRANSMIS EN VUE DE LA SANCTION ROYALE

Par messages du 4 avril 2000, le Sénat transmet, en vue de la sanction royale, les projets de loi suivants, le Sénat ne les ayant pas évoqués :

– Projet de loi instaurant le régime volontaire de travail de la semaine de quatre jours et le régime du départ anticipé à mi-temps pour certains militaires et modifiant le statut des militaires en vue d'instaurer le retrait temporaire d'emploi par interruption de carrière, (Doc. Chambre n° 375/5) ;

– Projet de loi relatif à l'enveloppe en personnel militaire, (Doc. Chambre n° 376/3) ;

– Projet de loi relatif à la mise en disponibilité de certains militaires du cadre actif des forces armées, (Doc. Chambre n° 377/5) ;

– Projet de loi modifiant l'article 232 du Code civil et les articles 1270bis, 1309 et 1310 du Code judiciaire en ce qui concerne le divorce pour cause de séparation de fait, (Doc. Chambre n° 94/9).

*Pour information.*

## PROJET DE TEXTE TRANSMIS

Par message du 30 mars 2000, le Sénat transmet, tel qu'il l'a adopté en séance de cette date, le projet de texte portant révision de l'article 147, alinéa 2, de la Constitution, en vue de supprimer les mots "sauf le jugement des ministres et des membres des Gouvernements de communauté et de région", (Doc. Chambre n° 555/1).

**GOUVERNEMENT**

## PROJET DE LOI – DÉPÔT

Le gouvernement a déposé le projet de loi modifiant la loi du 22 juillet 1985 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, n° 560/1.

*Ce projet est renvoyé à la Commission de l'Economie, de la Politique Scientifique, de l'Education, des Institutions Scientifiques et Culturelles Nationales, des Classes Moyennes et de l'Agriculture*

## BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

*Redistribution des allocations de base*

En exécution de l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, le Vice-Premier ministre et ministre du Budget transmet :

– Par lettre du 30 mars 2000, un bulletin de redistributions d'allocations de base concernant les services du premier ministre pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettre du 3 avril 2000, un bulletin de redistributions d'allocations de base concernant le ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement pour l'année budgétaire 2000.

*Renvoi à la commission des Finances et du Budget*

## TRAITÉS INTERNATIONAUX À APPROUVER

Par lettre du 6 avril 2000, le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères transmet la liste des traités internationaux devant encore faire l'objet d'une procédure d'approbation parlementaire.

*Renvoi à la commission des Relations extérieures*

## NOTE DE POLITIQUE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Le Cabinet du secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères a transmis la note de politique Coopération au développement.

*Renvoi à la commission des Relations extérieures*

## RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL AUX RÉFUGIÉS ET AUX APATRIDES

Par lettre du 4 avril 2000, le ministre de l'Intérieur transmet le rapport (N) du commissaire général aux réfugiés et aux apatrides pour l'année d'activité 1998, établi en exécution de l'article 57/28 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

*Dépôt au greffe, à la bibliothèque et renvoi à la commission de la Justice et à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique*

**COUR D'ARBITRAGE**

## ARRÊTS

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– l'arrêt n° 33/2000 rendu le 29 mars 2000 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 126, alinéa 3, *littera c*, du Code des impôts sur les revenus 1964, posée par la cour d'appel de Gand par arrêt du 24 décembre 1998, en cause de la SPRL Depuydt-Mahieu contre l'Etat belge

(n° du rôle : 1582)

– l'arrêt n° 34/2000 rendu le 29 mars 2000 relatif au recours en annulation des articles 126 et 149 du décret de la Communauté flamande du 14 juillet 1998 contenant diverses mesures relatives à l'enseignement secondaire et modifiant le décret du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, introduit par M. Vanhouteghem et autres

(n° du rôle : 1592)

– l'arrêt n° 35/2000 rendu le 29 mars 2000 relatif à la question préjudicielle concernant les articles 24 et 27bis de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail, posée par le tribunal du travail de Tournai par jugement

du 22 janvier 1999, en cause de la SA Royale Belge contre M. Krim et le Fonds des accidents du travail

(n° du rôle : 1621)

– l'arrêt n° 36/2000 rendu le 29 mars 2000 relatif au recours en annulation des articles 9 et 15, 1°, du décret de la Communauté flamande du 14 juillet 1998 relatif à l'enseignement IX, introduit par L. Demuynck

(n° du rôle : 1624)

– l'arrêt n° 37/2000 rendu le 29 mars 2000 relatif au recours en annulation totale ou partielle des articles 1er, 2, 6, 9, 14, 15 et 16 du décret de la Communauté française du 30 juin 1998 portant création de l'enseignement supérieur de type long en kinésithérapie au sein des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, introduit par l'ASBL Fédération nationale des docteurs et licenciés en kinésithérapie et autres

(n° du rôle : 1630)

– l'arrêt n° 38/2000 rendu le 29 mars 2000 relatif à la question préjudicielle concernant les articles 1er et 2 de l'arrêté royal du 3 avril 1953 coordonnant les dispositions légales concernant les débits de boissons fermentées, remplacés par les articles 1er et 2 de la loi du 6 juillet 1967 modifiant les dispositions légales concernant les débits de boissons fermentés, coordonnées le 3 avril 1953, posée par le tribunal correctionnel de Charleroi par jugement du 15 mars 1999, en cause du ministre des Finances et du ministère public contre F.R.

(n° du rôle : 1661)

#### *Pour information*

#### DÉCISION DE RENVOI

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– les questions préjudicielles relatives à l'article 1, §§ 1 à 4, de la loi du 22 juin 1960 instaurant le repos hebdomadaire dans l'artisanat et le commerce et aux articles 1, 2 et 4, § 1er, f, de la loi du 24 juillet 1973 instaurant la fermeture obligatoire du soir dans le commerce, l'artisanat et les services, posées par le tribunal correctionnel de Liège par jugement du 6 janvier 2000, en cause du procureur du Roi contre E. Prion et la SPRL Armeria ; l'ordonnance de jonction de l'affaire numéro 1866 du rôle et l'affaire portant le numéro 1857 du rôle

(n°s du rôle : 1857 et 1866)

– la question préjudicielle relative à l'article 63 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, posée par le tribunal du travail de Verviers par jugement du 12 janvier 2000, en cause de P. Biesmans contre la Ville de Trois-Ponts

(n° du rôle : 1869)

– la question préjudicielle relative aux articles 2, § 1er, alinéa 1er, 2° et 4°, et 7, § 1er, de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence, posée par la cour du travail de Liège par arrêt du 20 décembre 1999, en cause du procureur général contre L. Hentrep et le Centre public d'aide sociale d'Andenne

(n° du rôle : 1875)

– la question préjudicielle relative à l'article 812 du Code judiciaire, posée par le tribunal de première instance de Nivelles par jugement du 21 janvier 2000, en cause de W. Van Damme contre A. Dehoust et P. Wera

(n° du rôle : 1881)

– la question préjudicielle concernant l'article 31, § 4, de la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs, posée par le tribunal du travail de Bruxelles par jugement du 8 février 2000, en cause de Ch. Vandemeulebroecke contre la SA Euler Cobac Belgium et la SA Vedior Intérim

(n° du rôle : 1889)

– les questions préjudicielles concernant les articles 193, 194, 195, 196, 197, 189 et 222 et 267 et suivants de l'arrêté royal du 18 juillet 1977 portant coordination des dispositions générales relatives aux douanes et accises, posées par la cour d'appel d'Anvers par arrêt du 8 décembre 1999, en cause du ministère public et du ministère des Finances et de la société de droit néerlandais Mobil Oil BV et autres contre la SA Etn. Rosseel et autres, par le tribunal correctionnel de Bruges par jugement du 13 décembre 1999, en cause du ministre des Finances contre W. Overmeire et autres, par le tribunal correctionnel d'Anvers par jugement du 9 décembre 1999, en cause du ministère public contre A. Van Gils, par le tribunal correctionnel d'Anvers par jugement du 6 décembre 1999, en cause du ministère des Finances et du ministère public contre F. Vanlerberghe et F. Du Tré, par la cour d'appel de Gand par arrêt du 16 décembre 1999, en cause du ministre des Finances contre L. Vermeire et autres, par la cour d'appel d'Anvers par arrêt du 22 décembre 1999, en cause du ministre des Finances contre A. Mizrahi et autres, par la cour d'appel de Gand par arrêt du 6 janvier 2000, en cause du ministre des Finances contre P. Serry et autres, par le tribunal correc-

tionnel d'Anvers par jugement du 20 janvier 2000, en cause du ministère public contre A. Uyttebrouck et autres, par le tribunal correctionnel de Louvain par jugement du 7 janvier 2000, en cause de l'Etat belge contre A. Ravelli et la SPRL De Jaegher, par le tribunal correctionnel d'Anvers par jugement du 27 janvier 2000, en cause du ministère public contre R. Devroe et W. Vanpoucke, par le tribunal correctionnel d'Anvers par jugement du 27 janvier 2000, en cause du ministère public contre G. De Gres et autres ; l'ordonnance de jonction des affaires portant les numéros 1840, 1844, 1847 et 1848 du rôle ; l'ordonnance de jonction des affaires portant les numéros 1854 et 1856 du rôle et les affaires déjà jointes portant les numéros 1840, 1844, 1847 et 1848 du rôle ; l'ordonnance de jonction de l'affaire portant le numéro 1874 du rôle et les affaires déjà jointes portant les numéros 1840, 1844, 1847, 1848, 1854 et 1856 du rôle ; l'ordonnance de jonction des affaires portant les numéros 1882, 1884 et 1890 du rôle et les affaires déjà jointes portant les numéros 1840, 1844, 1847, 1848, 1854, 1856 et 1874 du rôle ; l'ordonnance de jonction de l'affaire portant le numéro 1896 du rôle et les affaires déjà jointes portant les numéros 1840, 1844, 1847, 1848, 1854, 1856, 1874, 1882, 1884 et 1890 du rôle

(n<sup>os</sup> du rôle : 1840, 1844, 1847, 1848, 1854, 1856, 1874, 1882, 1884, 1890 et 1896)

*Pour information*

– la question préjudicielle concernant la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public (telle qu'elle était en vigueur avant le 25 novembre 1998), posée par le tribunal du travail de Bruges par jugement du 11 février 2000, en cause de R. De Ruytere contre la Ville de Bruges.

(n<sup>o</sup> du rôle : 1887)

*Pour information*

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– le recours en annulation partielle de l'article 25 du décret de la Communauté flamande du 18 mai 1999 relatif à l'enseignement XI, introduit par l'Enseignement communautaire contre la Communauté flamande.

(n<sup>o</sup> du rôle : 1897)

*Pour information*

## **COUR DES COMPTES**

### **FASCICULE IIA DY 150ÈME CAHIER D'OBSERVATION**

Par lettre du 5 avril 2000, le premier président de la Cour des comptes transmet, en exécution de l'article 180 de la Constitution, le fascicule IIA de son 150ème cahier d'observations.

*Dépôt au greffe et à la bibliothèque*

### **IMPUTATIONS BUDGÉTAIRES**

Par lettre du 5 avril 2000, le premier président de la Cour des comptes transmet le relevé des imputations budgétaires réalisées au cours du mois de mars sur le budget de la Cour des comptes pour les années 1999 et 2000.

*Dépôt au greffe et renvoi à la commission de la Comptabilité*

## **PARLEMENT EUROPÉEN**

### **MANDAT – VALIDATION**

Par lettre du 31 mars 2000, le secrétaire général du Parlement européen fait savoir que le Parlement, lors de sa séance du 17 mars 2000, a validé les mandats de M. Jean-Maurice Dehousse et de Mme Kathleen Van Brempt comme députés au Parlement européen.

*Pour information*

### **RÉSOLUTION**

Par lettre du 29 mars 2000, le secrétaire général du Parlement européen transmet le texte de onze résolutions adoptées par cette assemblée :

1. Résolution législative sur la proposition de décision du Conseil concernant la position à adopter par la Communauté au sein du Conseil conjoint CE-Mexique au sujet de la mise en oeuvre des articles 3, 4, 5, 6 et 12 de l'Accord intérimaire
2. Résolution sur le programme législatif de la Commission pour l'année 2000
3. Résolution sur l'élaboration d'une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
4. Résolution sur le soutien aux Conventions de Genève du 12 août 1949 et au droit international humanitaire

5. Résolution sur les droits de l'homme internationaux et sur la politique de l'Union européenne en matière de droits de l'homme, 1999

6. Résolution sur le rapport annuel sur le respect des droits humains dans l'Union européenne (1998 et 1999)

7. Résolution sur les intempéries au Mozambique

8. Résolution sur les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire en Tchétchénie

9. Résolution sur "Europe. Une société de l'information pour tous. Initiative de la Commission pour le Conseil européen extraordinaire de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000"

*Renvoi à la commission des Relations extérieures et au Comité d'avis chargé de questions européennes*

10. Résolution sur la liberté de la presse dans la République fédérale de Yougoslavie

11. Résolution sur la lutte contre le racisme et la xénophobie dans l'Union européenne

*Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de la Justice et au Comité d'avis chargé de questions européennes*

## **CONSEIL FEDERAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **RAPPORT**

Par lettre du 26 mars 2000, le président du Conseil fédéral du Développement Durable transmet, conformément à l'article 11, point 5, de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, le rapport annuel 1999 du Conseil fédéral du Développement Durable.

*Dépôt au greffe et à la bibliothèque et renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société*

## **COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS**

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Le Comité permanent de contrôle des services de renseignements a transmis, conformément à l'article 35 de la loi organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignements, le rapport d'activités 1999 du Comité R.

*Dépôt au greffe et à la bibliothèque*

## **OFFICE DE CONTRÔLE DES ASSURANCES**

### **OBSERVATIONS CONCERNANT UNE PROPOSITION DE LOI**

Par lettre du 27 mars 2000, le président de l'Office de Contrôle des Assurances transmet l'avis de la Commission des Assurances concernant la proposition de loi de M. Jos Ansoms complétant la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs par des dispositions relatives aux délais maximums dans lesquels l'assureur est tenu d'indemniser les dommages résultant de lésions corporelles subies lors d'un accident de la circulation, doc. n° 30/1-1999 (S.E.).

*Renvoi à la commission de la Justice*

## **ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES**

### **Jeudi 27 avril 2000 à 14 h 15**

#### **Questions orales**

#### **Projets de loi et propositions**

1. Projet de loi portant assentiment à la Convention établie sur la base de l'article K.3 du Traité sur l'Union européenne, relative à l'extradition entre les Etats membres de l'Union européenne, et à l'Annexe, faites à Dublin le 27 septembre 1996 (transmis par le Sénat), n° 425/1.

[matière visée à l'article 77 de la Constitution – Rapporteur : Mme Leen Laenens]

2. Projet de loi portant assentiment au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, fait à Rome le 17 juillet 1998 (transmis par le Sénat), n°s 492/1 et 2.

[matière visée à l'article 77 de la Constitution – Rapporteur : Mme Leen Laenens]

3. Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République tunisienne concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Tunis le 8 janvier 1997 (transmis par le Sénat), n°s 493/1 et 2.

[matière visée à l'article 77 de la Constitution – Rapporteur : Mme Leen Laenens]

4. Proposition de résolution (M. Ferdy Willems) relative à la condamnation à mort prononcée à l'encontre du leader kurde du PKK, M. Öcalan, n°s 21/1 à 4.

[Rapporteur : M. Daniel Bacquelaine]

5. Proposition de résolution (M. Lode Vanoost et consorts) relative à l'activiste nord-américain des droits de l'homme Mumia Abu-Jamal, n<sup>os</sup> 189/1 à 4.

[Rapporteur : M. Ferdy Willems]

6. Proposition de résolution (Mme Muriel Gerken et consorts) sur la Birmanie (Myanmar), n<sup>os</sup> 514/1 à 4.

[Rapporteur : Mme Claudine Drion]

7. Proposition de loi (MM. Jos Ansoms et Hubert Brouns) modifiant la loi du 21 juin 1985 relative aux conditions techniques auxquelles doivent répondre tout

véhicule de transport par terre, ses éléments ainsi que les accessoires de sécurité, n<sup>os</sup> 28/1 et 2.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : M. Ludo Van Campenhout]

**(Application de l'article 72quater du Règlement).**

Prises en considération

(voir annexe)

Votes nominatifs

1. sur les motions éventuellement déposées en conclusion d'interpellations

2. sur les projets de loi et les propositions terminés.



## ANNEXE 2

*Détail des votes nominatifs*

Le résultat de chaque vote nominatif ainsi que les déclarations après vote figurent dans le corps du „Compte rendu analytique” et des „Annales parlementaires”

*Vote nominatif n° 1**Naamstemming nr. 1*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lensen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhoeve, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Smets André, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :  
Personne – Niemand

## BIJLAGE 2

*Detail van de naamstemmingen*

De uitslag van elke naamstemming alsmede de verklaringen na sluiting van de stemming worden vermeld in het corpus van het „Beknopt Verslag” en van de „Parlementaire Handelingen”

*Vote nominatif n° 2**Naamstemming nr. 2*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Collard, Cortois, Coveliers, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lensen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhoeve, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bourgeois, Dardenne, Picqué, Tavernier.

*Vote nominatif n° 3**Naamstemming nr. 3*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Collard, Cortois, Coveliers, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lensen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Tavernier.

*Vote nominatif n° 4**Naamstemming nr. 4*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Collard, Cortois, Coveliers, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Giet, Gilkinet, Grauwels,

Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lensen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Tavernier.

*Vote nominatif n° 5**Naamstemming nr. 5*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lensen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Van Peel.

*Vote nominatif n° 6*

*Naamstemming nr. 6*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Collard, Cortois, Coveliers, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vanden hove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddigen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Tavernier.

*Vote nominatif n° 7*

*Naamstemming nr. 7*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Descheemaeker, Desimpel, De-smedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vanden hove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddigen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 8*

*Naamstemming nr. 8*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Clerck, De Crem, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Fournaux, Genot, Giet, Gilkinet, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Spinnewyn, Talhaoui, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 9*  
*Naamstemming nr. 9*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Clerck, De Crem, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Féret, Fournaux, Genot, Giet, Gilkinet, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx,

Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Danny, Pieters Trees, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Spinnewyn, Talhaoui, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Erdman.

*Vote nominatif n° 10*  
*Naamstemming nr. 10*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Colen, Collard, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Clerck, De Crem, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Fournaux, Genot, Giet, Gilkinet, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Spinnewyn, Talhaoui, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen,

Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand